

# Transfert CET vers le PERCOL C'est Bientôt !

Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est **défisicalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de 10 jours/an.

Le transfert sera possible du **24 novembre** au **4 décembre 2022**.

- ✓ Vous pouvez utiliser les jours de vos comptes Autres Droits ou Fin de Carrière.
- ✓ La demande se fait dans MyHR rubrique Services, ensuite cliquez sur [Demande de service](#)



The screenshot shows the MyHR interface with a navigation bar (Temps, Services, Délégation, Jobs & Mobility, Organisation) and an 'ASK FIR' button. The 'SERVICES' section is active, displaying 'INFORMATIONS PERSONNELLES', 'MON PROFIL', 'PROTECTION DES DONNÉES', and 'SERVICES ADMINISTRATIFS'. The 'Demande de Service' link under 'SERVICES ADMINISTRATIFS' is circled in blue. The 'DOCUMENTATION' section on the right lists various documents, with 'Transfert de jours de CET sur PER COL' circled in blue. A blue arrow points from the text above to the 'Demande de Service' link, and another blue arrow points from the 'Transfert de jours de CET sur PER COL' link to the text below.

Vous avez également un tuto disponible

**Rappel** : Le transfert est également possible chaque année en juin.

**S'opposer parfois**

**Proposer toujours**

**Construire souvent**